

Etablissement public
du Marais poitevin

Commission consultative sur les niveaux d'eau

6 mars 2013



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



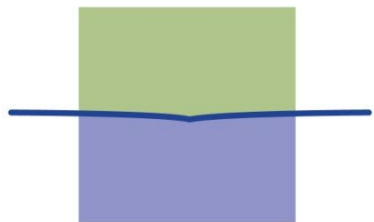
Etablissement public
du Marais poitevin

Ordre du jour

- Ouverture par la Présidente
- Information sur Litto 3D
- Cadrage général proposé pour les règlements d'eau et les contrats de marais
- Information sur les contrats de marais
- Point d'avancement sur la mise en place des règlements d'eau
- Questions diverses



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Etablissement public
du Marais poitevin

Litto 3D : la topographie du marais



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Etablissement public
du Marais poitevin

Litto 3D, qu'est-ce que c'est ?

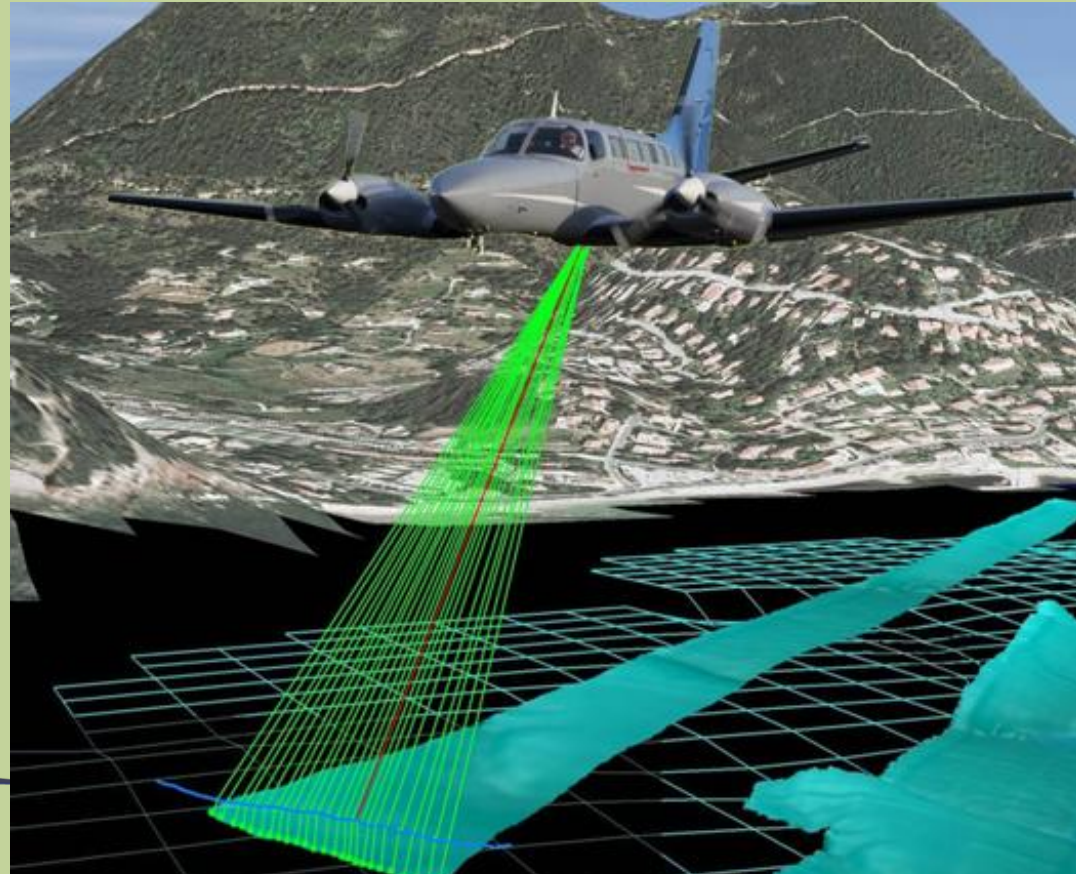
- Une donnée de l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN)
- Une donnée altimétrique de très haute précision
- Une donnée au service des acteurs de la gestion des territoires littoraux



Etablissement public
du Marais poitevin

Le principe

- Acquisition de donnée par un émetteur-récepteur laser aéroporté (technologie LiDAR)





Etablissement public
du Marais poitevin

Dans le Marais poitevin

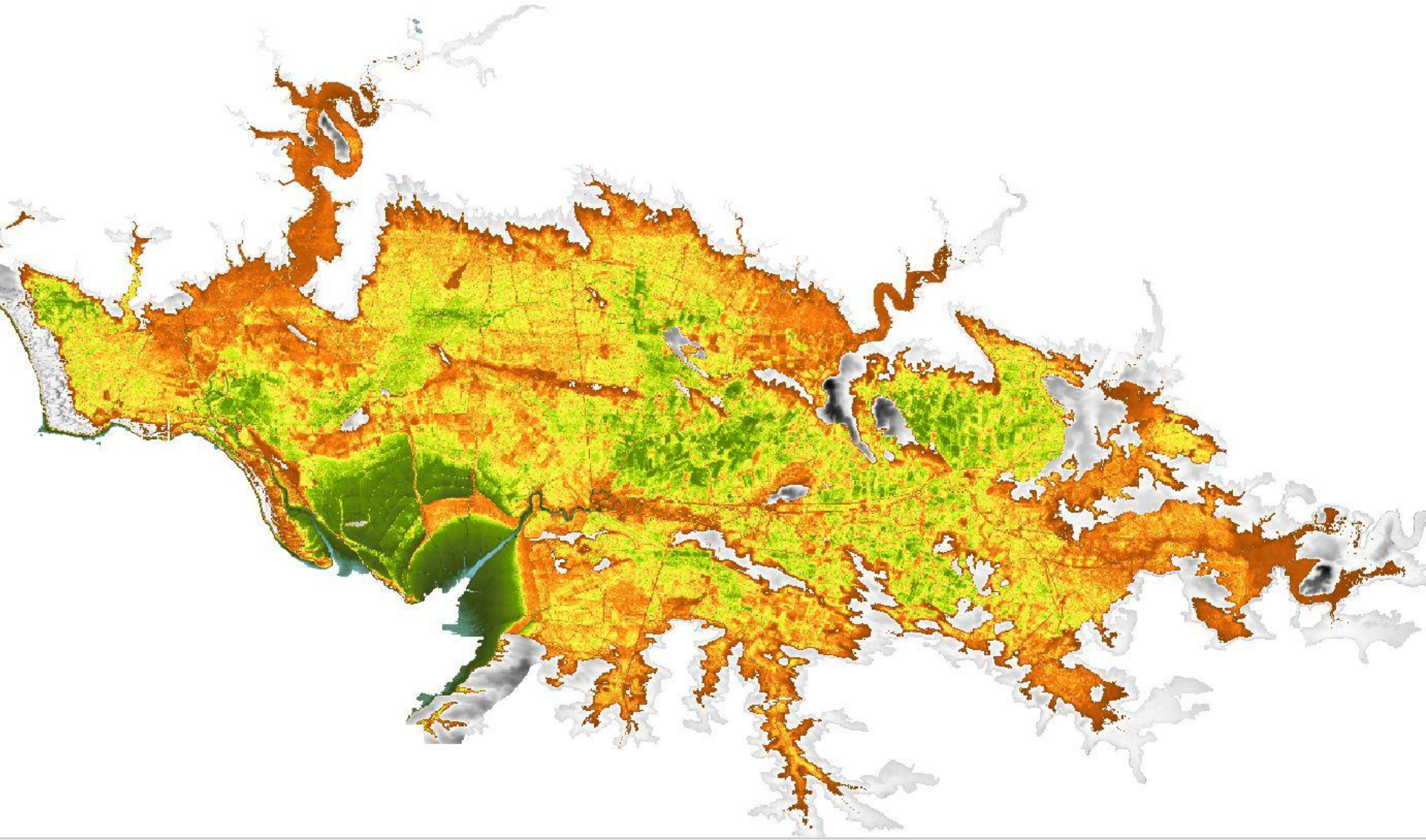
- Données acquises par les préfectures de région :
 - Poitou-Charentes
 - Pays de la Loire

- Assemblage et mise en forme des données réalisés en 2012 par :
 - l'EPMP en partenariat avec
 - La DREAL Poitou-Charentes



Etablissement public
du Marais poitevin

Le résultat





Etablissement public
du Marais poitevin

Quelques ordres de grandeur

- Une donnée de haute précision :
 - 2 points de mesure par m²
 - 15 cm de précision en altitude (Z)
 - 50 cm de précision au sol (X,Y)
- Soit **1,8 milliards** de points de mesure en 3 dimensions sur le Marais poitevin
- Une couverture large avec une précision inégalée jusqu'à aujourd'hui sur le territoire



Etablissement public
du Marais poitevin

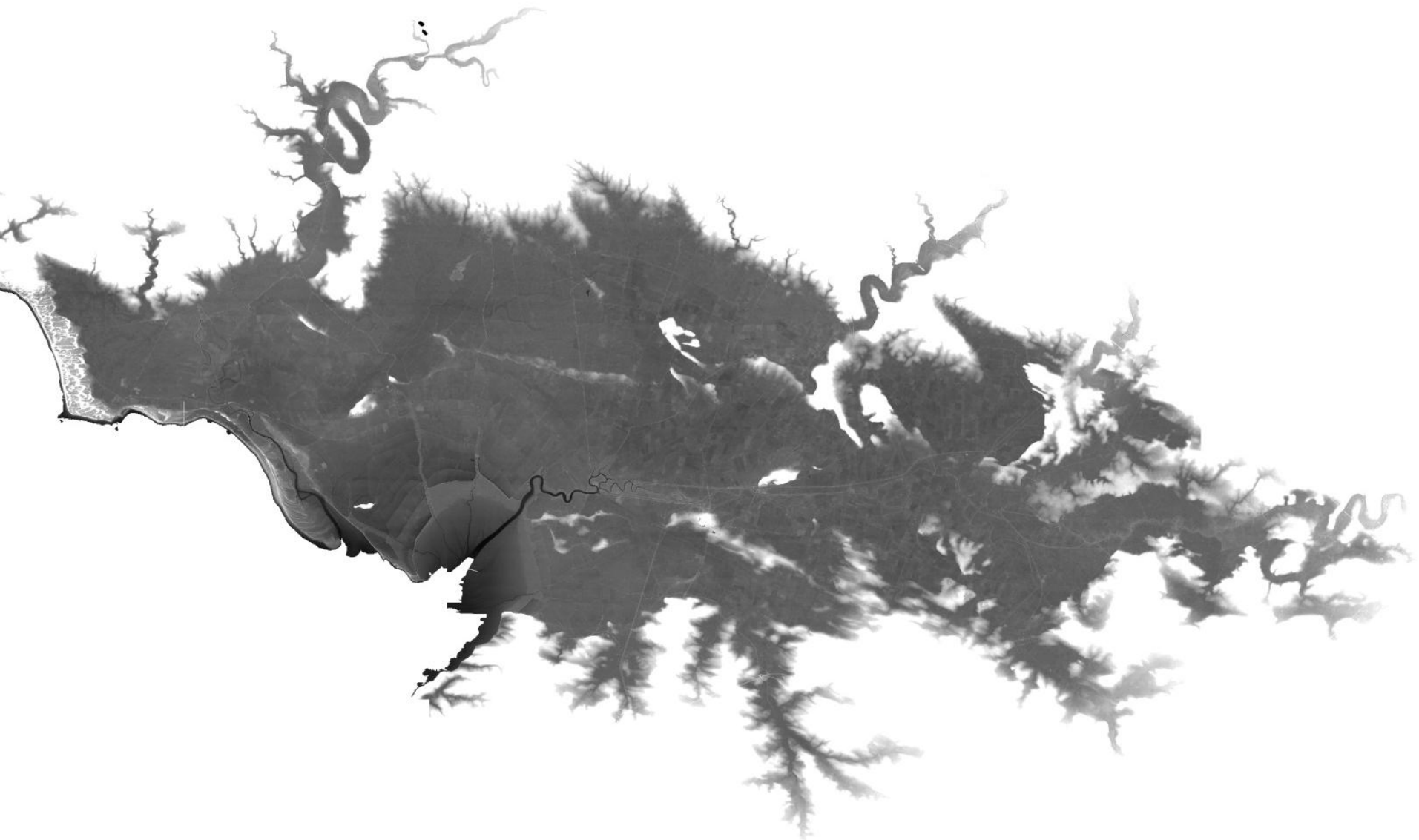
Une opportunité pour le marais

- Un territoire de très faible amplitude topographique
- Plusieurs échelles d'utilisation et différents cadres d'application potentiels (vues, calcul de surface)
- Une outil précieux **d'aide à la gestion** dans les domaines :
 - de l'eau
 - de la biodiversité



Etablissement public
du Marais poitevin

Echelle macroscopique





Etablissement public
du Marais poitevin

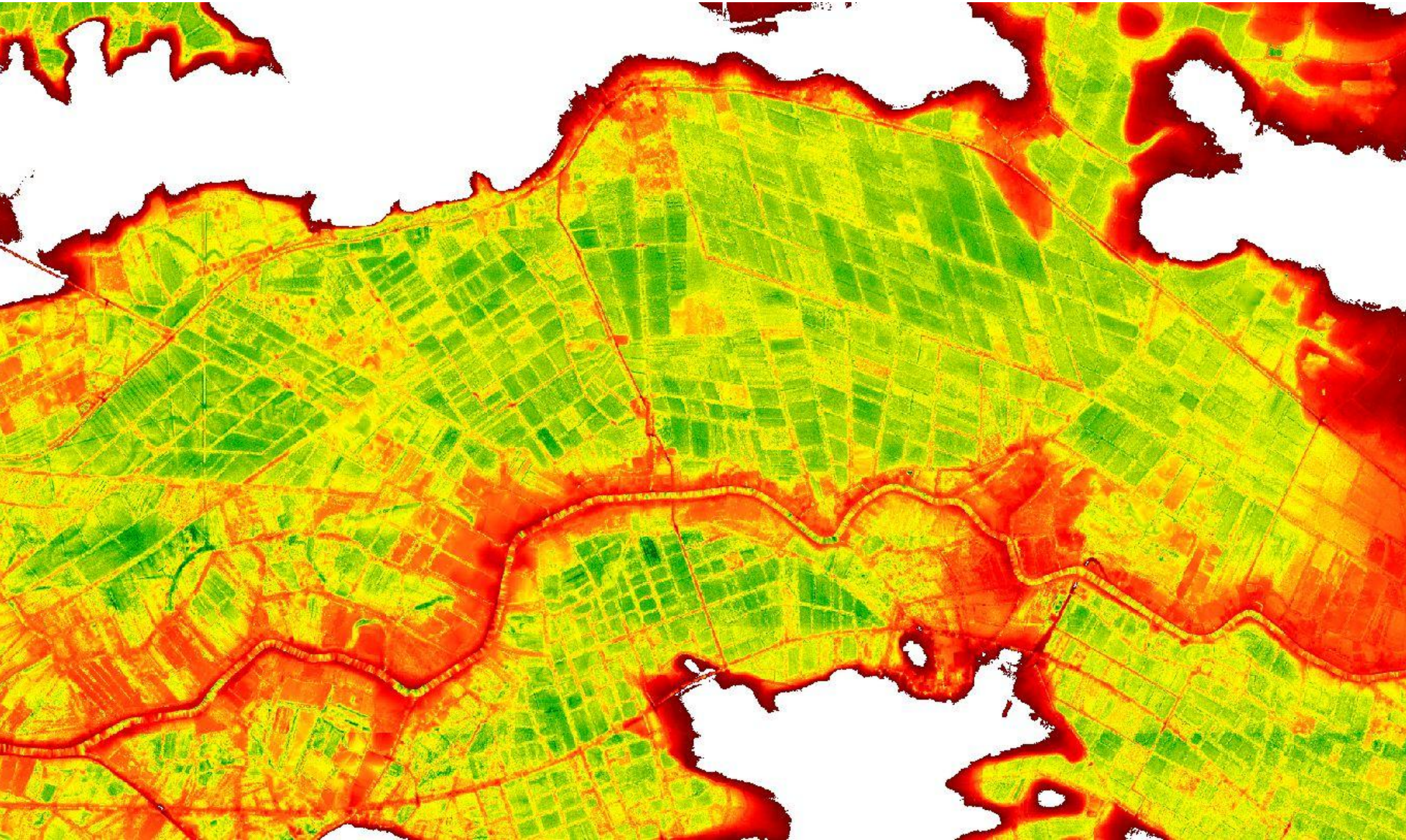
Echelle macroscopique



Plusieurs échelles intermédiaires



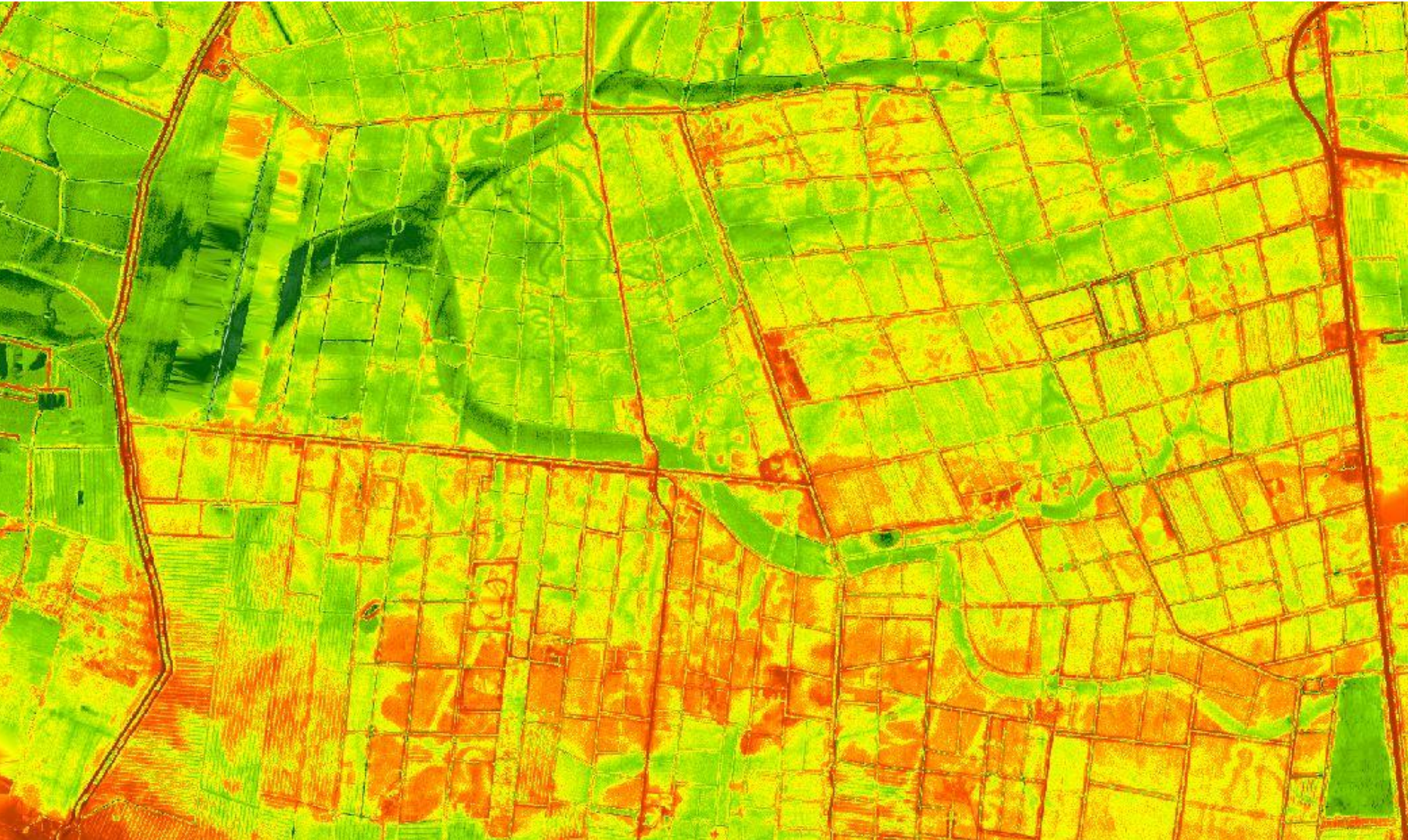
Etablissement public
du Marais poitevin





Etablissement public
du Marais poitevin

Plusieurs échelles intermédiaires





Etablissement public
du Marais poitevin

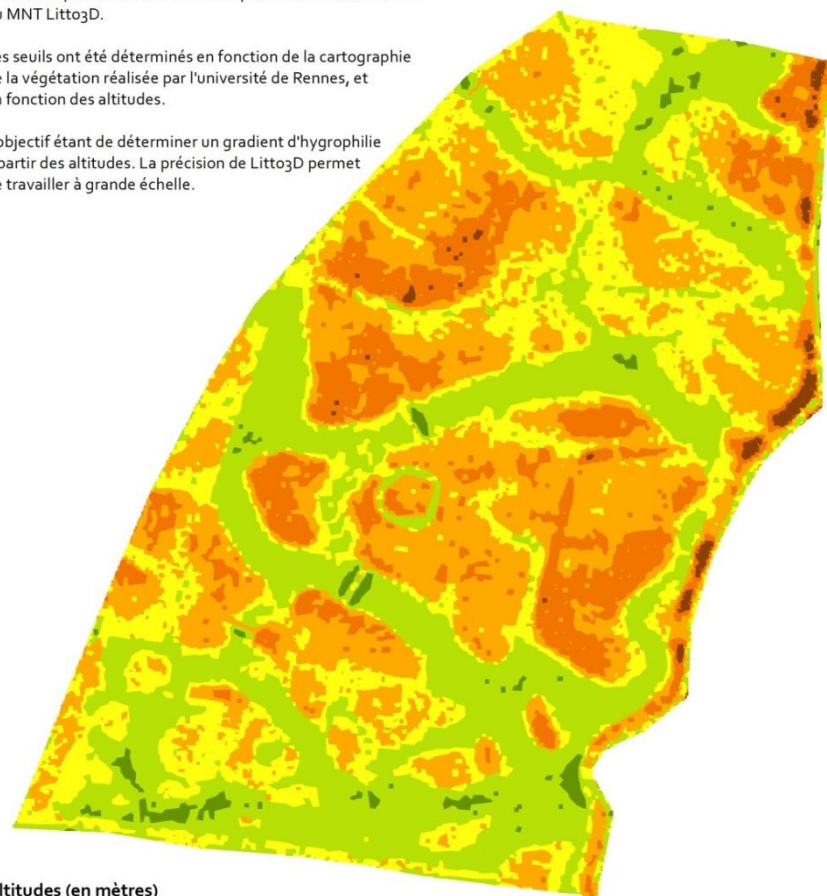
Une échelle parcellaire

Méthode :

La carte ci-présente à été réalisée à partir d'une classification du MNT Litto3D.

Les seuils ont été déterminés en fonction de la cartographie de la végétation réalisée par l'université de Rennes, et en fonction des altitudes.

L'objectif étant de déterminer un gradient d'hygrophilie à partir des altitudes. La précision de Litto3D permet de travailler à grande échelle.



Altitudes (en mètres)



M = Mésophile
MH = Mésohyrophile
H = Hygrophile



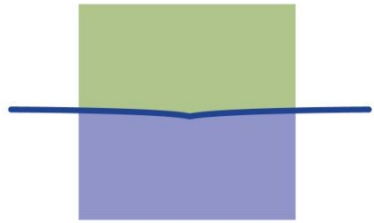
Réalisation : TAUREAU Florent, Etablissement public du Marais poitevin, juillet 2012



Etablissement public
du Marais poitevin

La suite...

- Poursuite des expérimentations
- Mise à disposition des données dans le cadre des chantiers en cours :
 - Contrats de marais
 - Règlements d'eau
- Production d'agrandissements à l'échelle des associations syndicales en partenariat avec le Forum des Marais Atlantiques (FMA)



Etablissement public
du Marais poitevin

Cadrage général sur les règlements d'eau et les contrats de marais



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Etablissement public
du Marais poitevin

Gestion des niveaux d'eau

- La gestion des niveaux d'eau : cœur d'action de l'EPMP
- Vers une gestion de l'eau qui tient compte de :
 - la protection des biens et des personnes
 - enjeux économiques
 - enjeux environnementaux
- S'appuyer sur les connaissances de terrain
- Accompagner les acteurs locaux à ces changements



Etablissement public
du Marais poitevin

Mode d'intervention de l'EPMP

Forme d'action privilégiée :

- Agir en concertation avec les différentes familles d'acteurs
- Initier des démarches participatives au plus près du terrain



Etablissement public
du Marais poitevin

Rappel du contexte

- Courrier du 16 octobre 2012 de la Ministre en charge de l'écologie au Préfet coordonnateur du Marais poitevin

- ⇒ demande la mise en place rapide de règlements d'eau sur les ouvrages structurants du Marais poitevin
- ⇒ invite prendre en compte les gains environnementaux dans chaque règlement d'eau
- ⇒ charge l'EPMP et les CLE de piloter l'élaboration de ces règlements



Etablissement public
du Marais poitevin

Rappel du contexte

Référence au SDAGE et aux SAGE :

- La disposition 7C-4 du SDAGE demande aux CLE de « *prévoir la mise en place des règlements d'eau par zone homogène du marais* »
- Les SAGE de la Sèvre et du Lay ont défini des cotes objectif et de crise pour les 28 zones nodales du marais

Le cadrage du Préfet coordonnateur

Deux modes d'intervention retenus sur la zone humide :

Le règlement d'eau

Pour les **ouvrages structurants** du réseau principal

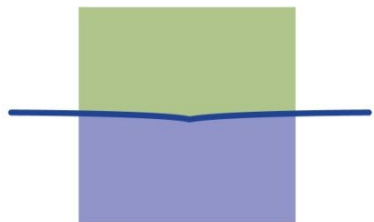
*Un acte administratif de nature réglementaire
(arrêté préfectoral qui relève de la police de l'eau)*

Le contrat de marais

Sur le périmètre des associations syndicales

Gestion différenciée des niveaux d'eau par **casier hydraulique**

Un document contractuel



Etablissement public
du Marais poitevin

Les contrats de marais



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Etablissement public
du Marais poitevin

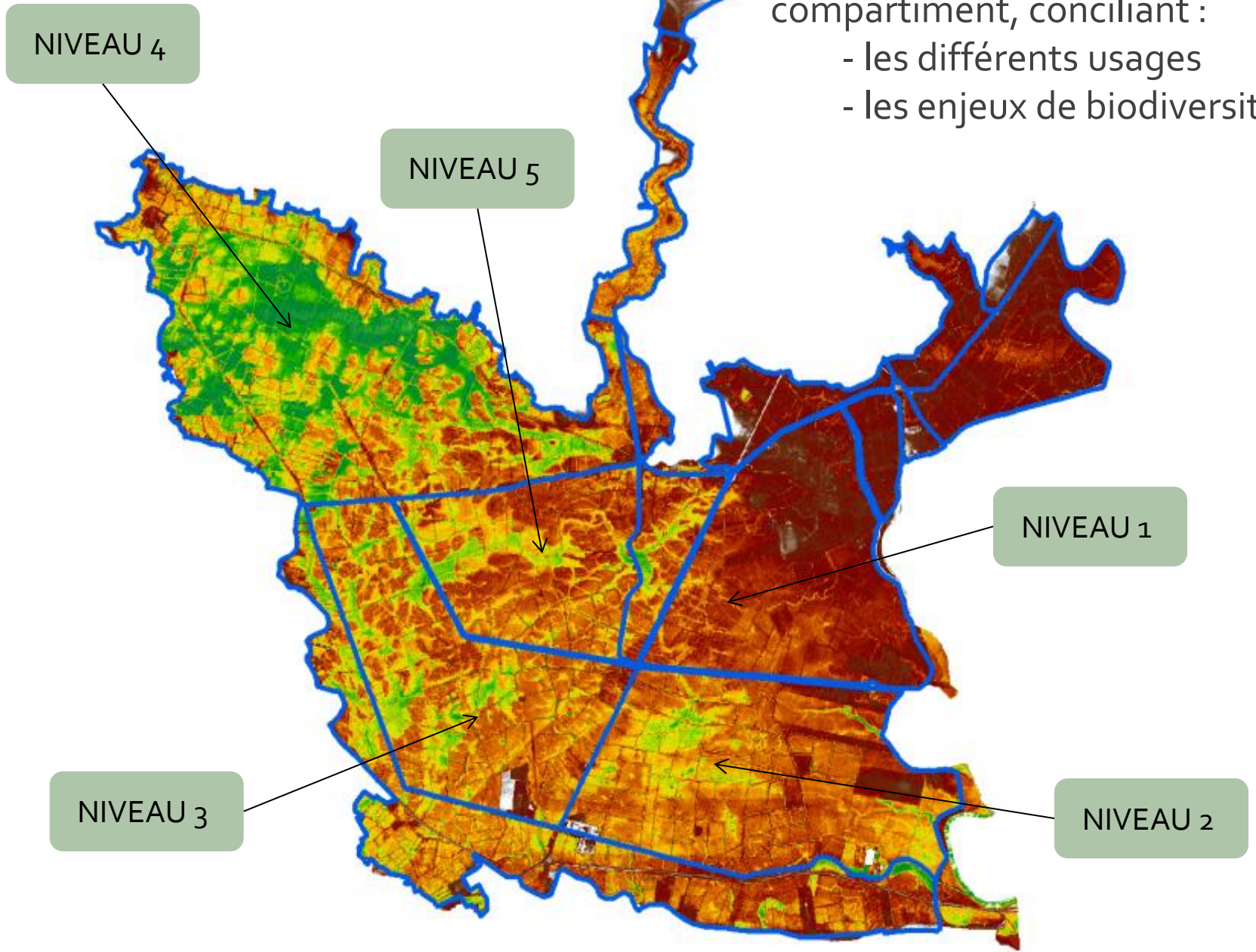
Les contrats de marais

- Démarche contractuelle avec les syndicats de marais volontaires
 - Gestion différenciée des niveaux d'eau par casiers
 - Un protocole de gestion de l'eau
 - Un programme d'accompagnement technique et financier
- *Un plan d'aménagement et de gestion du marais*

Exemple : l'ASA des Marais de Moricq

Recherche d'une gestion de l'eau différenciée par sous-compartiment, conciliant :

- les différents usages
- les enjeux de biodiversité





Etablissement public
du Marais poitevin

2013 : une phase expérimentale

■ Tester la démarche sur 4-5 syndicats

- Marais mouillés, marais desséchés
- mars 2013, une ASA engagée : Champagné

■ Fin 2013 : bilan de l'expérimentation

- Adapter le dispositif pour le généraliser
- Etablir un guide méthodologique



Etablissement public
du Marais poitevin

Trois phases d'élaboration

- 1 - Etat des lieux et diagnostic
- 2 - Définition des objectifs
- 3 - Programme d'actions
et protocole de gestion de l'eau



Etablissement public
du Marais poitevin

Etat des lieux et diagnostic

- Travail sur l'ensemble du territoire de l'association syndicale
- Différents thèmes :
 - Fonctionnement hydraulique
 - Occupation des sols
 - Structure des exploitations
 - Localisation des différents usages et besoins en eau
 - Localisation des secteurs d'intérêt environnemental et besoins en eau

- *S'accorder sur les grands principes de gestion hydraulique*
- *Identifier les casiers où les enjeux sont les plus forts*



Etablissement public
du Marais poitevin

Définition des objectifs

- Objectifs déclinés par casier hydraulique
- Identification des marges de manoeuvre
- Recherche de solutions
 - Mobilité foncière
 - Changement d'occupation des sols
 - Aménagements



Etablissement public
du Marais poitevin

Programme d'accompagnement

- Articulé avec les contrats territoriaux de l'Agence de l'eau (CTMA)

- Mesures spécifiques financées par le PITE
 - petits aménagements hydrauliques
 - Foncier
 - ...



Etablissement public
du Marais poitevin

Organisation

1 - Un groupe technique animé par l'EPMP

- Syndicat mixte ou IIBSN
- Chambre d'agriculture
- Structure environnementale
- Quelques représentants de l'AS



Etablissement public
du Marais poitevin

Organisation

2 - Les instances de décision

- Comité syndical :
 - délibère en faveur du lancement du travail préparatoire à l'élaboration du contrat
 - délibère sur le contenu du contrat de marais correspondant à ses statuts et compétences
- Conseil d'administration de l'EPMP :
 - délibère sur le contenu du contrat de marais après avis de la commission consultative



Etablissement public
du Marais poitevin

Organisation

3 - Les instances de consultation

- Comité de suivi « contrat de marais »
- Comité de pilotage du CTMA
- CLE du SAGE

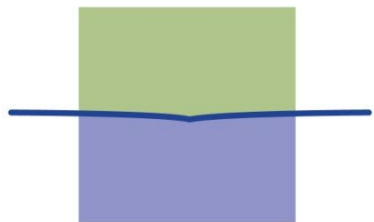


Etablissement public
du Marais poitevin

Les contrats de marais

La parole
à deux présidents de syndicats de marais :

- Joseph TEXIER, ASA des marais desséchés de Champagné les marais
- Philippe MOUNIER, Syndicat des marais mouillés de la Vendée aux Autizes



Etablissement public
du Marais poitevin

Les règlements d'eau



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Etablissement public
du Marais poitevin

Une organisation spécifique

- Deux SAGE particulièrement concernés par la question des règlements d'eau sur la zone humide :

le Lay et la Sèvre niortaise

- Création d'une **Conférence thématique des 3 CLE** (C3CLE), présidée par le préfet coordonnateur Marais poitevin, pour traiter le sujet des règlements d'eau
- Validation d'une méthodologie globale le 20 décembre 2012 par la C3CLE

La méthodologie retenue par la conférence des CLE

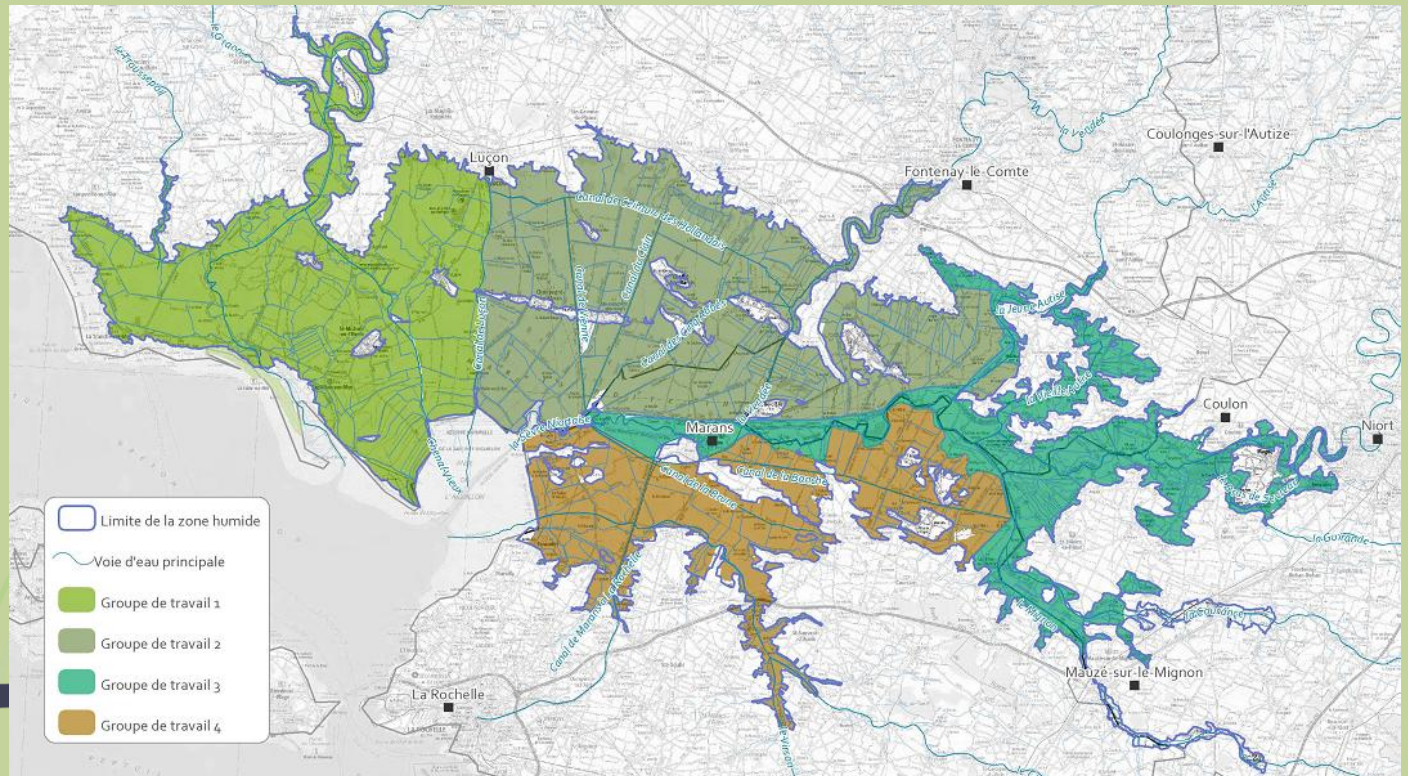
- Mise en place de groupes de travail composés **d'acteurs et d'experts locaux** issus de **toutes les familles d'acteurs**
- Définition d'un **cadrage commun** donné à chaque groupe de travail chargé de proposer les règlements d'eau
- Ces propositions seront soumises à **l'avis des CLE**
- Puis au sein des **instances de l'EPMP** : commission consultative des niveaux d'eau puis conseil d'administration



Etablissement public
du Marais poitevin

Les groupes de travail géographiques (GTG)

- **4 groupes de travail** : Lay, Vendée, Sèvre niortaise, Nord-Aunis
- **18 membres** désignés par l'EPMP sur proposition des CLE
- Une animation par un **binôme EPMP-animateur SAGE**





Etablissement public
du Marais poitevin

Le rôle des CLE et de l'EPMP

La CLE du SAGE :

- valide la liste des ouvrages hydrauliques structurants qui feront l'objet d'un règlement d'eau
- formule un avis sur les projets de règlements d'eau proposés

Le CA de l'EPMP :

- vérifie le bon avancement des projets de règlements d'eau au sein des groupes de travail
- s'assure de la cohérence des projets élaborés
- valide les projets de règlements d'eau avant transmission aux services de l'Etat pour instruction, en s'appuyant notamment sur les avis préalables des CLE, de la CAMP et de la CCNE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Etablissement public
du Marais poitevin

Un travail en trois phases

- **Phase 1 :**
L'installation des groupes de travail
- **Phase 2 :**
L'état des lieux de la gestion hydraulique actuelle
et l'expression des attentes des différents acteurs
- **Phase 3 :**
L'élaboration des projets de règlements d'eau



Etablissement public
du Marais poitevin

Phase 1 : l'installation du GTG

■ Contenu :

- Cadrage méthodologique
- Proposition à la CLE d'une **liste des ouvrages hydrauliques structurants du bassin**
- Proposition à la CLE d'une **liste d'ouvrages à traiter en priorité**

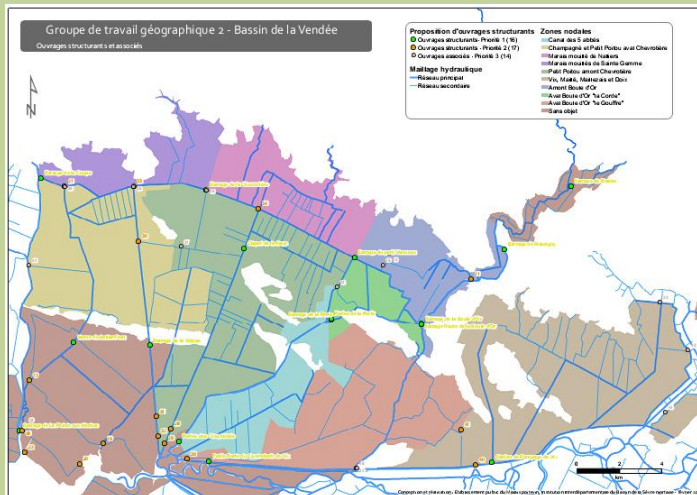
■ Avancement :

*Sèvre le 31 janvier, Vendée le 1^{er} février,
Nord-Aunis le 4 février, Lay le 7 février*



Etablissement public
du Marais poitevin

Liste des ouvrages structurants



Après la première réunion,
envoi d'un projet de liste
pour observation avant la
deuxième rencontre

Groupe géographique du bassin de la Vendée - GT 2

Liste des ouvrages structurants
(version définitive suite à la réunion du groupe GT2 du 1er février 2013)

	Ouvrages structurants		Ouvrages associés	N° Ouvrage
	Priorité 1	Priorité 2		
Réseaux primaires d'intérêt collectif	Pointe aux Herbes			1
	Coupe			2
	Chevrotière			3
	Petit Vanneau			4
	La Perle (2 ouvrages)			5
	Boule d'Or (2 ouvrages)			6
	5 Abbés			7
	Contreboth de Vix			8
	Boisse			9
	Massigny			10
		Vanne du Camping		11
			Poil Rouge	12
			Tout Vent	13
			Gouffre	14
			Hutte des 3 Fossés	15
ASA de Champagné	Batardeau			16
		Les Amarres		17
		Porte du Russon		18
		L'Epine		19
		Petit Rocher		20
		Pont à Didot		21
		Pas de Sergent		22
			Virecourt	23
			Clapet de la Vergne	24
			Station du Pont à Didot	25
Marais du Petit Poitou	Grippe			26
	La Haye			27
		Ste Marie		28
		Grands Greniers		29
		Broc		30
		L'Orange		31
		Portes de Vienne		32
		Bonde du Passage		33
		Bonde du Coteau		34
			Bonde de la Chevrotière	35
			Station du Passage	36
			Barrage de la Tour	37
Marais de Vix	Station de Pompage			38
		Portes de Vix		39
		Bonde du Jourdain		40
		Bonde des Simaries		41
			Bonde à Roux	42
			Bonde des Mares	43
			Bonde de la Bourse de Chaix	44
		Le gouffre	45	
Total	16	17	14	

Phase 2 : le partage de la connaissance et l'expression des attentes

- **Un premier temps principalement dédié à :**
 - Finalisation de la liste des ouvrages structurants
 - Description du fonctionnement hydraulique du bassin et de la gestion actuelle des ouvrages structurants

- **Un second temps principalement dédié à :**
 - Intervention des services de l'Etat pour le cadrage de la forme et du contenu des règlements d'eau
 - Expression des attentes sur l'évolution de la gestion par les différentes familles d'acteurs



Etablissement public
du Marais poitevin

Calendrier de la phase 2

- GTG Sèvre : 21 février
- GTG Vendée : 22 février
- GTG Nord-Aunis : 26 février et 19 mars
- GTG Lay : 14 mars

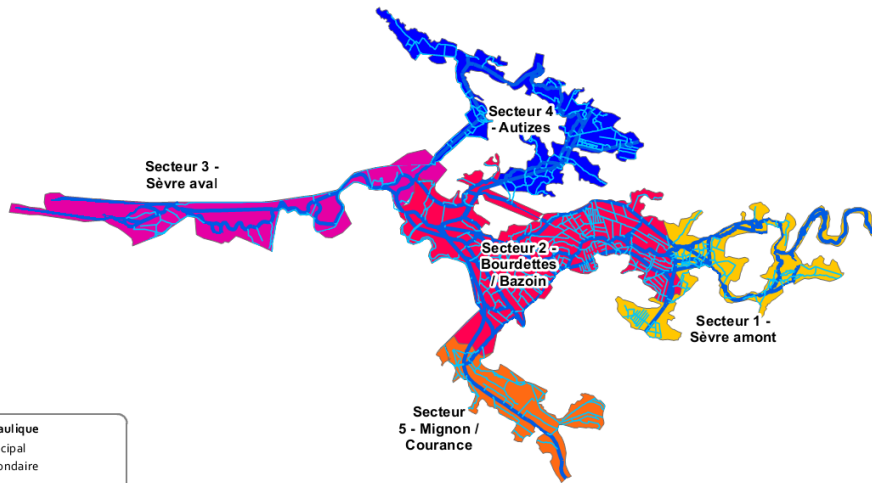


Etablissement public
du Marais poitevin

Extension possible des groupes de travail

Exemple d'une proposition de découpage du bassin de la Sèvre en 5 secteurs cohérents

Groupe de travail géographique 3 - Bassin de la Sèvre niortaise
Secteurs



Maillage hydraulique

— Réseau principal
— Réseau secondaire

Remarques

■ Secteur 1 - Sèvre amont
■ Secteur 2 - Bourdettes / Bazoin
■ Secteur 3 - Sèvre aval
■ Secteur 4 - Autizes
■ Secteur 5 - Mignon / Courance

0 2,5 5 10
kilomètres

Conception et réalisation : Etablissement public du Marais poitevin, Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise - février 2013

Source : AELB, EPMP, IEDN

- Elargissement si besoin du GTG à un panel d'acteurs locaux concernés par le secteur traité (+ 4 experts locaux maxi)
- Noms d'acteurs additionnels au GTG adressés aux animateurs et arbitrés si nécessaire par l'EPMP et la CLE

Phase 3 : la production des projets de règlements d'eau

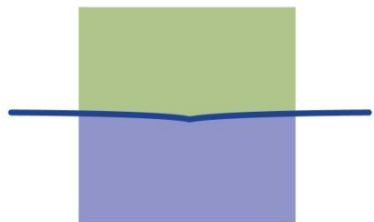
- **Un premier travail en comité élargi :**
présentation des premiers projets de règlements d'eau rédigés par le gestionnaire, sur la base du cadrage présenté par les services de l'Etat et des attentes exprimées en phase 2
- **Un deuxième temps pour l'expertise et les échanges :**
réflexion, consultations, amendements, visites de terrain...
- **Un dernier travail en comité restreint :**
Finalisation des propositions de règlements d'eau et rédaction des éléments de compromis adoptés au sein du GTG avant transmission des propositions de règlements d'eau à la CLE



Etablissement public
du Marais poitevin

Planning indicatif

- Phase 1 : fin janvier - début février 2013
- Phase 2 : mi-février - mi-avril 2013
- Mars 2013 :* validation des listes par les CLE
CA de l'EPMP
Commission consultative niveaux d'eau
- Phase 3 : à partir de fin avril 2013
- Automne 2013 :* avis des CLE et de l'EPMP
sur les projets de règlements d'eau



Etablissement public
du Marais poitevin

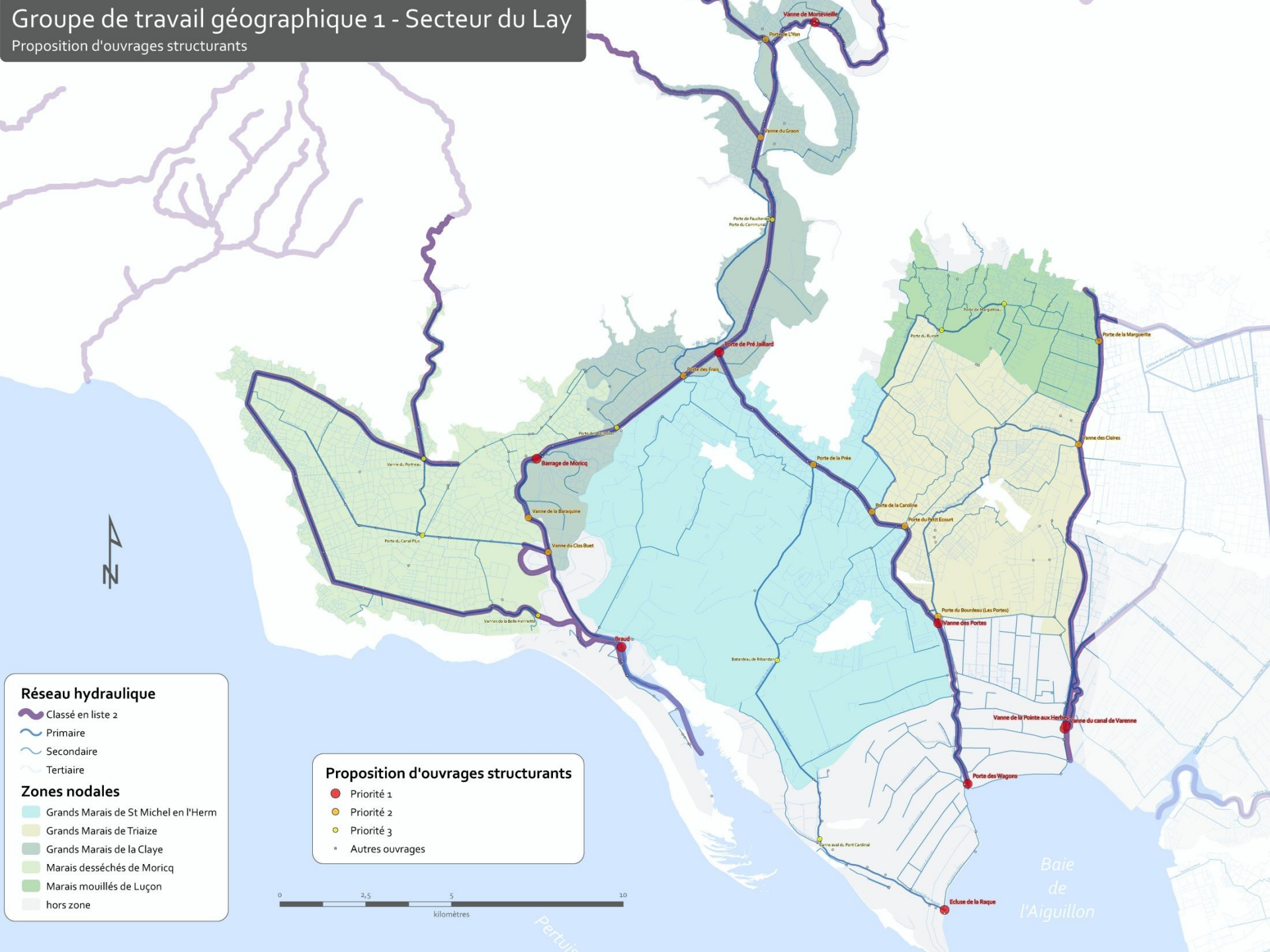
Présentation des listes des ouvrages hydrauliques structurants proposés par les GTG



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Groupe de travail géographique 1 - Secteur du Lay

Proposition d'ouvrages structurants



Groupe de travail géographique 2 - Bassin de la Vendée

Ouvrages structurants



Ouvrages structurants

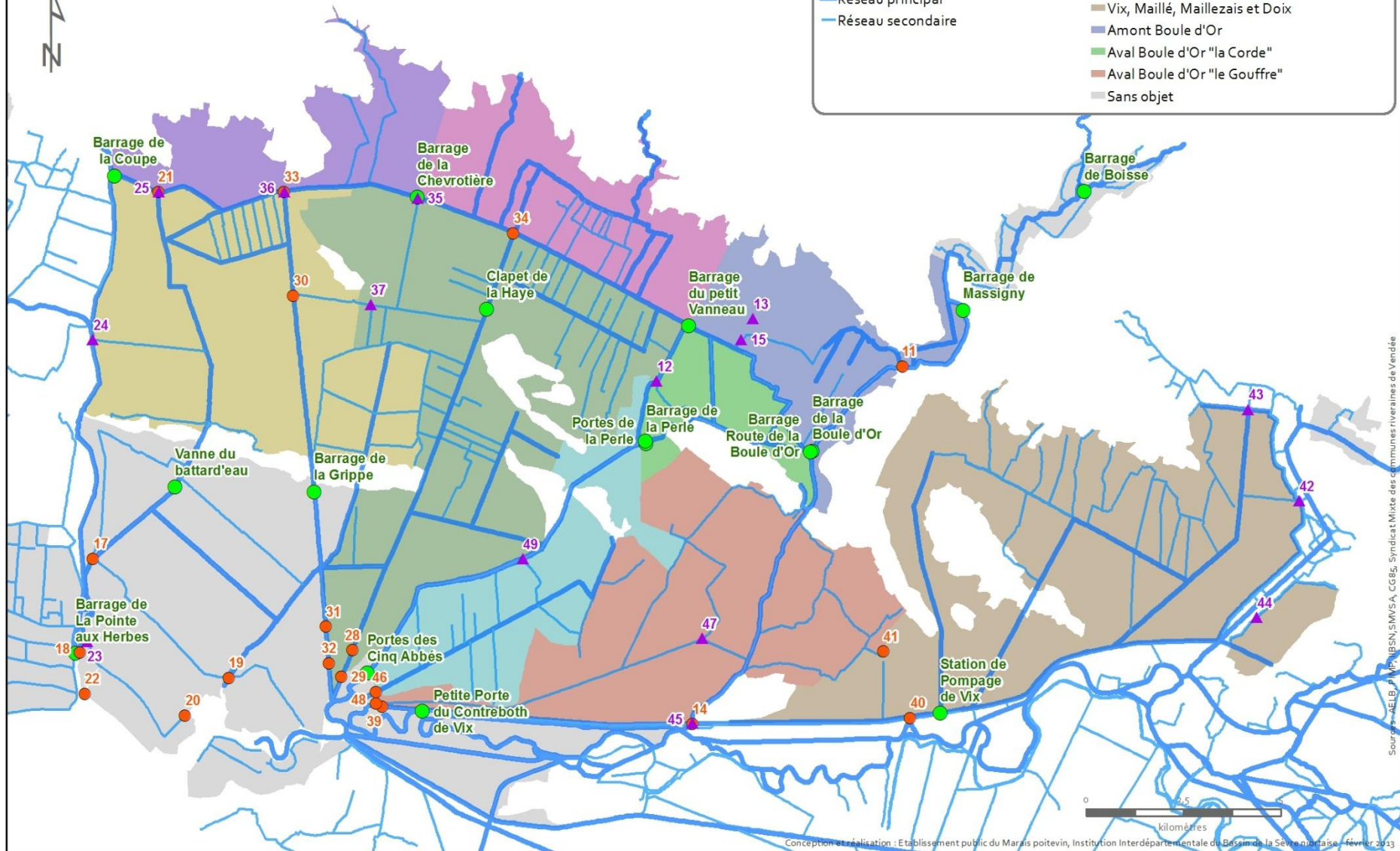
- Ouvrages structurants (Priorité 1) (16)
- Ouvrages structurants (Priorité 2) (20)
- ▲ Ouvrages associés (Priorité 3) (17)

Zones nodales

- Canal des 5 abbés
- Champagné et Petit Poitou aval Chevrotière
- Marais mouillés de Nalliers
- Marais mouillés de Sainte Gemme
- Petit Poitou amont Chevrotière
- Vix, Maillé, Maillezais et Doix
- Amont Boule d'Or
- Aval Boule d'Or "la Corde"
- Aval Boule d'Or "le Gouffre"
- Sans objet

Maillage hydraulique

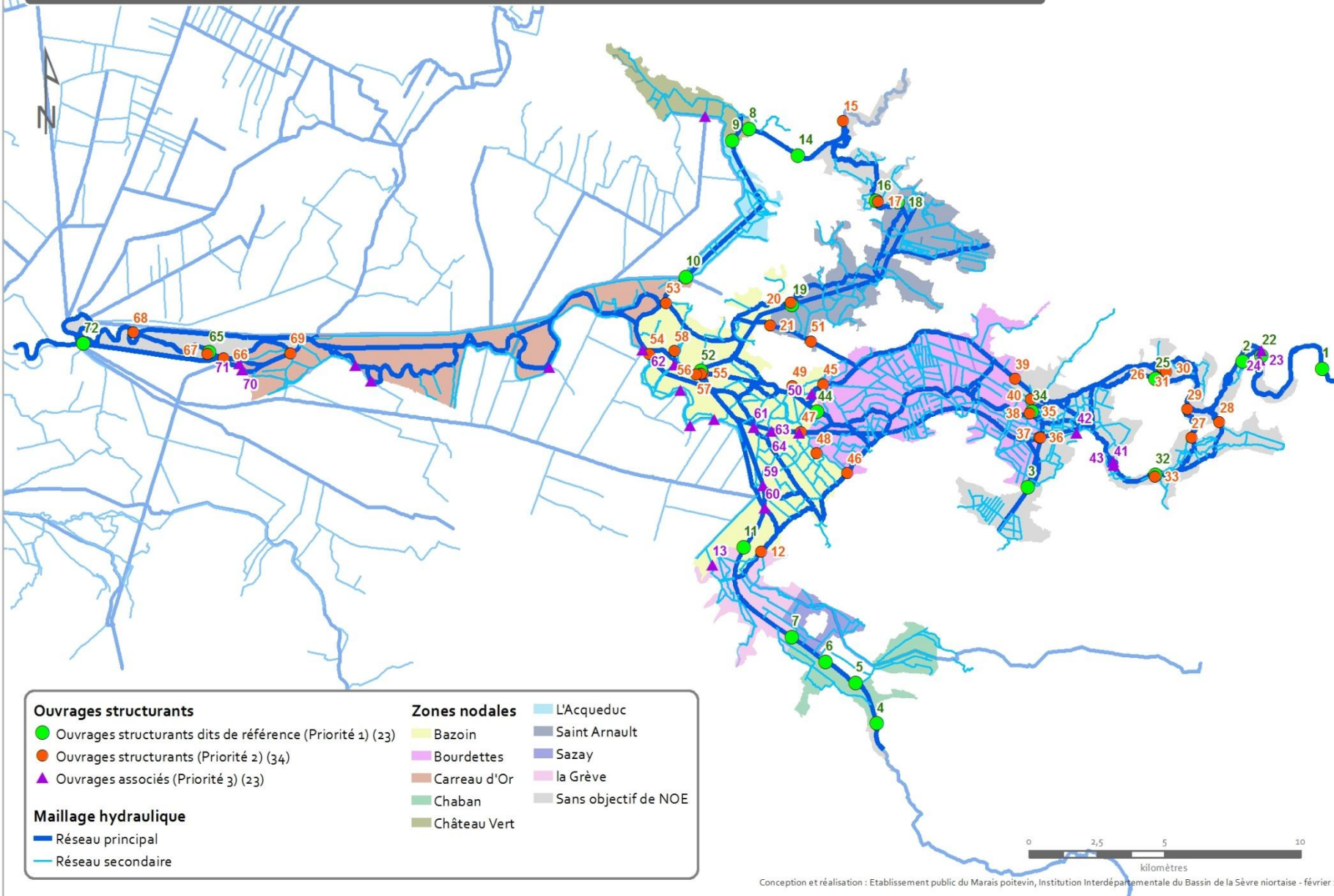
- Réseau principal
- Réseau secondaire



Source : AELB, P. M. B. B. S. N., S. M. V. S. A., C. G. B. S., Syndicat Mixte des communes riveraines de Vendée

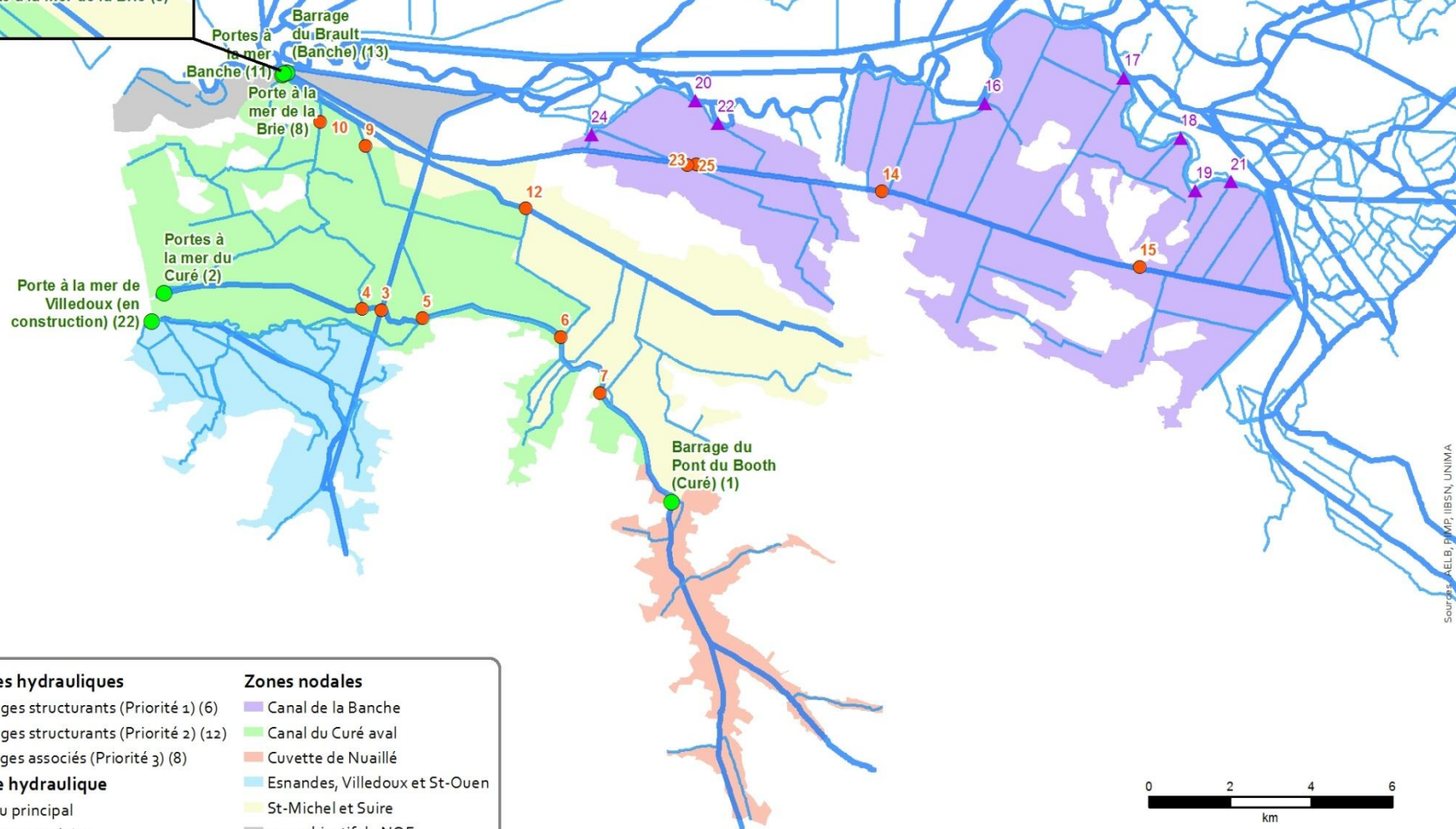
Groupe de travail géographique 3 - Bassin de la Sèvre niortaise, du Mignon et des Autizes

Ouvrages structurants



Groupe de travail géographique 4 - Secteur du Nord Aunis

Ouvrages structurants



Ouvrages hydrauliques	Zones nodales
● Ouvrages structurants (Priorité 1) (6)	■ Canal de la Banche
● Ouvrages structurants (Priorité 2) (12)	■ Canal du Curé aval
▲ Ouvrages associés (Priorité 3) (8)	■ Cuvette de Nuaille
Maillage hydraulique	■ Esnandes, Villedoux et St-Ouen
— Réseau principal	■ St-Michel et Suire
— Réseau secondaire	■ sans objectif de NOE

